

Projet cynégétique « petit gibier » de la commune et des exploitants fonciers

1- La situation actuelle

- La majorité des milieux sont inhospitaliers pour le petit gibier de par l'exploitation rationalisée des espaces.
- Nos modes de vie, la rurbanisation des communes et le besoin de nature des citoyens augmentent la « *pression humaine* » sur les milieux, perturbe la quiétude des espaces, modifie les comportements du gibier, rend de plus en plus difficile, voire pénible l'exercice et la gestion de la chasse.
- Le déclin drastique des populations de petit gibier, en particulier de la plume par manque de possibilités de reproduction essentiellement, conduit aux « *déserts cynégétiques* » rendant la chasse de plaine inattractive et sans valeur cynégétique.

2- Les nouvelles orientations

- Les politiques agricoles et forestières prônent l'arrêt de la chasse dite de gestion, voire de loisir pour en faire une activité de régulation des espèces chassables, gibiers comme nuisibles, en vue de restreindre les dégâts forestiers et agricoles.
- Le chasseur est dorénavant contraint dans un cadre fait de « *grands objectifs* » et d'orientations autour de la notion « *d'équilibre agro-sylvo-cynégétique* ».
- Il lui est demandé de remplir une mission de service public et de rendre une série de prestations de service reprises dans le présent Cahier des charges des Chasses communales :
 - **"répondre aux injonctions de réduction de gibier excédentaire"**
 - **"tirer les nuisibles" sources de dégâts agricoles**
 - **"intervenir physiquement en tant que de besoin",**
 - **mener à bien les orientations** préconisées sur l'ensemble des ongulés, le petit gibier et les nuisibles par une lettre type d'engagement.

A défaut de remplir ce contrat de prestation, mise en place de sanctions.

3- Le projet de chasse de la commune et des exploitants

OUI	NON	PETIT GIBIER
		Inscrire la location de la chasse comme un projet communal et agricole de sauvegarde de la biodiversité
		Intégrer dans l'exploitation des espaces une dimension faunique
		Préserver les surfaces d'intérêt cynégétique (bordures des fossés, haies, buissons, talus, roselières, ronciers, friches, soit toute zone non cultivable)
		Développer les surfaces d'intérêt cynégétique pour un objectif de 3 à 5 % en situation défavorable (création de bandes abris, de haies coupe-vent-frein au ruissellement- à la reconstitution du paysage etc...) en vue de restaurer des biotopes favorables au développement de la biodiversité
		Aider à l'information des usagers de la nature (signalétique pédagogique à l'entrée des

